

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 7 août 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

**Monsieur Paolo Mior (DM-23-150)** demande une dérogation mineure visant à permettre la construction, sur le lot 6 088 771, d'un bâtiment complémentaire de 62.43m<sup>2</sup> en front du bâtiment principal et a 1.82m de la marge latérale au lieu de 5 mètres, contrairement aux normes d'implantations prescrites à l'article 12.5.7. du règlement de zonage 2015-03 et dont la marge avant serait de 3.05m. au lieu des 8 mètres prescrit au cahier de spécification du même règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2023

Jimmy Houde  
Directeur général